

**CULTURA
CONTRO
CAMORRA**



Culture contre camorra

Réseau européen de la société civile contre le crime organisé

Manifeste

1) Le 30 Avril 1982, le secrétaire régional du PCI en Sicile, Pio La Torre, a été tué par la mafia avec son collaborateur Rosario Di Salvo.

Pio La Torre avait proposé le projet de loi qui prévoyait pour la première fois le crime d' "association de mafieux" et la confiscation des biens de la mafia. Il avait été parmi les premiers à réaliser que, pour combattre les groupes criminels, il était nécessaire d'aller au cœur de la relation entre le pouvoir économique et les activités illégales et qu'il fallait marquer la limite entre les deux.

À la suite de cet assassinat, le 13 Septembre 1982, a été adoptée par le Parlement italien la loi prévoyant la confiscation des biens de la mafia.

Quatorze années plus tard, la 109/96 a rendu possible le retour aux autorités locales des biens saisis au crime organisé (mafia, camorra, etc.) et leur affectation à des entreprises d'économie sociale.

L'action des syndicats et de LIBERA, une association née le 25 mars 1995 avec l'intention de mobiliser la société civile dans la lutte contre les mafias et de promouvoir l'application de la loi a été décisive pour parvenir à ce résultat et lui donner une suite opérationnelle.

Ce succès de la société civile en Italie est unique dans l'Union européenne. Il devrait être considéré comme "bonne pratique" à disséminer partout dans l'Union pour soutenir les initiatives des citoyens des autres Etats membres dans leur lutte contre le crime organisé. L'accroissement du crime à travers les frontières, des trafics illégaux en tous genres et du blanchiment d'argent par des groupes criminels organisés est en train de constituer une menace de plus en plus sérieuse pour la

démocratie et le respect du droit dans l'Union européenne.

Les mafias non seulement se sont engagées dans le commerce international illégal ou le recyclage de l'argent, mais au cours des dernières décennies, ont bien trouvé leur place dans les contextes politiques et économiques de nombreux États membres de l'Union européenne. Elles sont devenues les moteurs d'un développement économique "sous contrôle", parvenant à être ainsi des acteurs capables de produire ou d'influencer les choix politiques. En fait, les mafias avec leurs activités contrôlent des territoires.

Afin de répondre à ces préoccupations, la Commission européenne a préparé en 2012 une directive portant sur le gel et la confiscation des produits du crime dans l'Union européenne (COM 2012/085).

Ces objectifs figurent également parmi les mesures prioritaires contre le crime organisé, la corruption et le blanchiment de capitaux que le Parlement européen a adoptées le 23 octobre 2013 dans le cadre d'un plan d'action de l'UE pour 2014-2019.

Actuellement, de nombreuses entreprises d'économie sociale qui gèrent les biens confisqués à la criminalité font face à des difficultés croissantes dues en partie à la crise économique et financière. De plus, dans certains cas, la mafia est en mesure d'exercer un véritable chantage en obligeant les clients et les fournisseurs à ne pas utiliser les biens confisqués. Dans d'autres cas, les propriétés confisquées retournent dans les mains de la mafia. D'un autre côté, les institutions, en particulier au niveau local, n'assument plus toujours de manière efficace leur responsabilité dans l'appui à ces entreprises.

L'expérience montre que la confiscation des biens criminels est cruciale, mais ne constitue que la première étape dans la lutte contre le crime organisé.

Ceux qui combattent en première ligne en Italie ont besoin de solidarité: il s'agit, en effet, de protéger la démocratie et l'état de droit. Il faut accroître la prise de conscience de l'impact du crime organisé sur l'économie et promouvoir le rôle de la culture dans la lutte contre le crime organisé.

Les objectifs de "Culture contre camorra" sont donc de:

- soutenir ces acteurs de l'économie sociale - à savoir en Campanie/Italie, qui sont impliqués dans la gestion des biens confisqués à la criminalité;
- rétablir la confiance parmi les citoyens dans le rôle des coopératives et autres entreprises d'économie sociale (qui basent leurs activités sur des valeurs de participation, transparence et démocratie) en opposition à la suprématie du crime organisé;
- faire comprendre aux citoyens, et spécialement aux jeunes, qu'une autre culture, différente de celle de la mafia, est possible y compris dans les zones dominées par la criminalité organisée;

- augmenter la sensibilisation des Européens aux menaces croissantes que représente le crime organisé à travers les frontières par rapport à la démocratie et à la loi;
- rassembler la société civile et les acteurs de l'économie sociale partout en Europe pour résister et lutter avec constance contre l'influence économique du crime organisé.

C'est sur le constat de ces besoins clairs, et en démarrant de la région de Campanie, une région durement touchée par ce type de crime, que l'association "Culture contre camorra" est née.

II) Les travaux de la Conférence sur "L'impact de la criminalité organisée sur l'économie de l'UE", organisée par "Culture contre camorra" le 8 Novembre 2013 à Bruxelles au Comité Economique et Social Européen, ont permis de formuler les propositions d'action suivantes:

- Le Comité Economique et Social Européen, en coordination avec le Parlement européen et le Comité des Régions, prépare en coopération avec "Cultura contro camorra" un avis d'initiative avec l'objectif de:

- * faire un inventaire des ressources et bonnes pratiques en particulier en ce qui concerne l'utilisation à des fins sociales des biens confisqués aux organisations criminelles;
- * créer/renforcer la coordination entre les initiateurs de ces pratiques;
- * faire un inventaire des initiatives anti-mafia (notamment, programmes et ressources) à travers l'Union européenne;
- * promouvoir la diffusion des bonnes pratiques;
- * faciliter la création d'un réseau de partenaires sociaux dans les Etats membres afin de mener des actions de sensibilisation en matière de légalité et en matière d'infiltration des organisations criminelles dans l'économie;
- * promouvoir dans les législations actuelles et dans celles en cours d'élaboration le gel, la confiscation et la réutilisation à des fins sociales des produits du crime organisé dans l'Union européenne;
- * faire des propositions pour améliorer la solidarité européenne à la fois au niveau politique (celui des institutions européennes) et aux niveaux opérationnels (avec les structures de l'économie sociale);
- * finaliser un programme avec des objectifs et des délais stricts et garantir les financements nécessaires pour sa mise en oeuvre.

- Cet avis devra également permettre au CESE ainsi qu'au CdR de :

- * demander aux partis politiques européens, en vue des prochaines élections du Parlement européen, de s'engager à promouvoir l'utilisation des biens confisqués aux organisations criminelles à des fins sociales et à lutter contre l'influence économique du crime organisé;
 - * demander au prochain Président du Parlement européen et aux Présidents des futurs groupes politiques européens de rendre permanente la Commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent (CRIM);
 - * demander à la Commission européenne de mettre en œuvre dans les différentes politiques communautaires un processus de « mainstreaming » des préoccupations de lutte contre la criminalité organisée.
- Un « Observatoire européen des mafias » devrait être créé auprès du Comité Economique et Social Européen, composé de représentants des trois groupes (employeurs, travailleurs et activités diverses) et du monde scientifique (universités/centres de recherche). Cet observatoire devrait venir compléter les initiatives existant déjà et poursuivant (en partie) des objectifs similaires.
 - Les Fonds structurels de l'UE devraient soutenir de manière prioritaire les structures qui luttent contre le crime organisé (en Italie, établir un registre régional volontaire comportant des exigences obligatoires strictes sous la responsabilité de la Direzione distrettuale anti-mafia).
 - Les programmes de l'UE (par exemple, "Erasmus pour les Jeunes Entrepreneurs", SVE - Service Volontaire Européen, et spécialement le nouvel ERASMUS +) et les programmes de stages dans les organisations de l'économie sociale devraient être utilisés en particulier pour sensibiliser les jeunes dans les zones dominées par le crime organisé.
 - Des programmes d'éducation à la citoyenneté et de formation aux droits des travailleurs devraient être mis sur pied pour les travailleurs, spécialement étrangers, dans les entreprises confisquées.
 - Des initiatives devraient être prises afin de donner aux jeunes la possibilité de travailler in loco, y compris en valorisant les métiers traditionnels.
 - Des ateliers devraient être organisés pour former à la gestion sociale et pour renforcer les capacités opérationnelles (capacity building) des opérateurs sociaux et des fonctionnaires de l'administration publique.
 - Les échanges culturels (théâtre, musique, ...) avec les zones dominées par le crime organisé devraient être valorisés et augmentés, notamment en promouvant la créativité des jeunes gens et en faisant ressortir les bénéfices de la légalité dans une économie saine.
 - Un stand permanent devrait être installé à l'« économat » du Parlement européen vendant les produits des entreprises confisquées au crime organisé; ces produits devraient être utilisés dans les cantines et restaurants des institutions de l'UE. Au-delà, et afin d'en assurer le succès et la

pérennité, un soutien européen devrait être apporté à la mise en vente des produits des entreprises confisquées.